

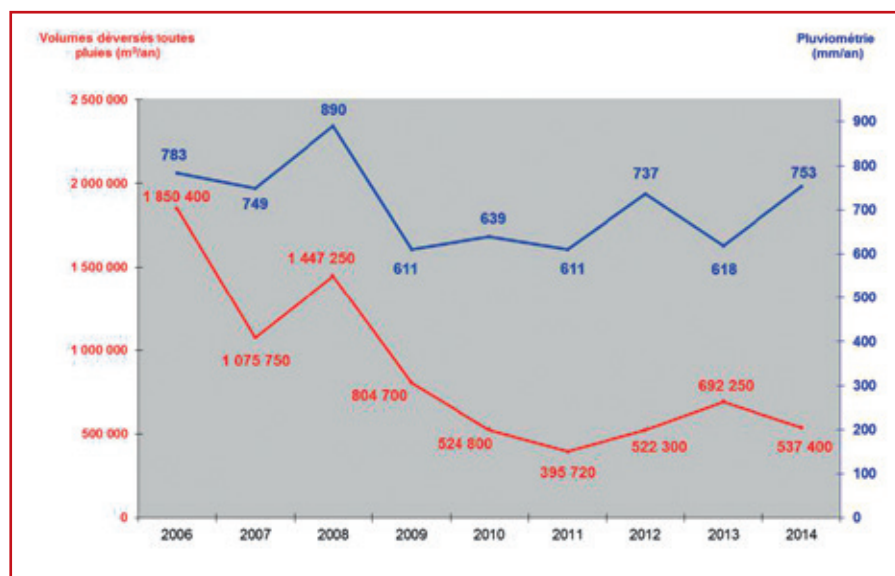
Une politique pluviale volontariste et durable : bilan de 25 ans de bonnes pratiques environnementales - l'exemple chiffré du Douaisis - France

Ludovic Dennin, Jean-Jacques Hérin

Dans les années 1990, le Douaisis est confronté à des inondations récurrentes par saturation des réseaux d'assainissement unitaires (5 inondations en 5 ans dans le même quartier). Malgré les investissements, le constat est qu'une fois l'eau dans les réseaux, il est impossible de la gérer correctement. Seule solution : faire en sorte qu'elle n'aboutisse plus aux réseaux.

La politique de gestion alternative pluviale était née, basée sur la gestion de la goutte d'eau au plus près de son point de chute. La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) exerce la compétence assainissement sur 26 de ses 35 Communes sur un réseau unitaire à 80 % de 720 km pour 120 000 habitants.

Dès le début, la CAD, compétente en matière d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'hydraulique a défini une politique généralisée qui s'applique sur l'urbanisation nouvelle et existante lors de chaque mutation ou renouvellement.



Graphique 1: Évolution des volumes déversés en fonction de la pluviométrie - unité technique de Douai (8 communes - 80 000 habitants - 400 km de canalisations).

Résultats

25 ans après, le bilan que tire la CAD est plus que bénéfique.

25 % du territoire est géré par les tech-

niques alternatives (1 000 réalisations), de manière durable et intégrée qui n'ont connu aucun problème lors de l'orage centennale (juillet 2005).



Crédit photo: ville de Douai

Figure 1: Exemple de réalisation pendant et après travaux: Boulevard Bréguet à DOUAI (Utilisation de structures alvéolaires ultra-légères implantées sous les espaces verts).

Par l'autosurveillance des rejets de temps de pluie, la CAD mesure les progrès obtenus sur la réduction des débits et volumes déversés.

Les rejets annuels et pour une pluie de retour un mois ont été divisés par 3 en une dizaine d'années, tant en volume qu'en fréquence. Le graphique 1 en apporte l'illustration et montre que ceux-ci sont passés de 1 800 000 m³, à 530 000 m³ par an; la Communauté est ainsi quasi conforme, sur cette agglomération d'assainissement, avec les dispositions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

La diminution des surverses s'accompagne d'une réduction des by-pass en station d'épuration (2005 : 181 000 m³ - 2014 : 13 000 m³).

Cette politique appliquée depuis 25 ans permet à la CAD d'afficher un coût de son service pluvial bien inférieur à d'autres territoires de même importance. L'économie est de près d'un million d'euros/an soit le tiers du coût. À ce bilan, il faut ajouter d'autres bénéfices indirects mais pour autant bien importants:

Les rejets au milieu naturel, aux cours d'eau sont réduits et les débits de pointe fortement diminués. La gestion de ces rivières s'en trouve simplifiée.

Par l'infiltration de ces eaux pluviales la ressource en eau potable constituée par les nappes phréatiques s'en trouve confortée.



Crédit photo: ville de Douai et ADOPTA

Figure 2: Place Saint Amé à DOUAI accueillant le marché aux légumes du samedi.

Le grand cycle, naturel, de l'eau est respecté, la vitesse d'écoulement des eaux vers les mers et océans s'en trouve ralentie. L'eau est remise au cœur de la ville, et ses habitants réapprennent à vivre avec elle et à la respecter.

La ville peut être plus verte, offrant plus de biodiversité, si importante. Face au dérèglement climatique, la pré-

sence de l'eau dans la ville participe à la lutte contre les îlots de chaleur.

Basées sur le stockage en premier abord, ces techniques sont moins sensibles à l'accroissement des intensités de pluie. Les territoires deviennent plus résilients.



Crédit photo: ADOPTA

Figure 3: Le showroom de l'ADOPTA - La boîte à outils des techniques alternatives.

Conclusions

Plus de bassins en béton, de lessivage des stations d'épuration, moins de rejets aux déversoirs...

Les services d'assainissement trouvent une solution performante et peu onéreuse qui les aide à tenir les défis ressortant du nouvel arrêté du 21 juillet 2015 (20 déversements par an ou rejets inférieurs en 5 % des flux ou en débits), objectifs ambitieux que des investissements colossaux et des coûts d'exploitation exponentiels ne sauront, seuls, permettre d'atteindre. ■